

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

## REGLEMENT GRAPHIQUE

**ENSEMBLE DE LA COMMUNE ECHELLE 1/4000 EME** 

LE ZONAGE

05 juillet 2018

Modification n°1 approuvée en Conseil municipal le : 9 juin 2023



#### **LEGENDE**

UA - Tissus anciens du bourg de Saint-Lambert et du hameau de La Brosse UB - extensions à vocation d'habitat réalisées sous forme d'opération d'ensemble ou au coup par coup

UH - Secteur d'habitat bordant des espaces naturels et forestiers, marquant la limite de l'urbanisation

UXa – Zone à dominante d'activités industrielles et commerciales UXb – Zone à dominante d'activités de services, d'hébergement hôtelier et de

restauration UE - Secteur dédié aux équipements collectifs et de loisirs.

A - Zone agricole Ap - Zone agricole protégée

N - Zone naturelle

Np - Zone naturelle protégée

[\_\_] Limite de zone

### Cadastre (Source : DGFiP 2021)

bâti dur bâti léger

Parcelles

Voies, routes et chemins Cours d'eau et surfaces en eau

Limites communales

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE M <sup>2</sup>
1	Aménagement d'un parking lié à la pratique du covoiturage	Commune	1206
2	Aménagement d'un parking	Commune	702
3	Aménagement lié à l'installation de la fibre optique	Conseil départemental des Yvelines	19